

APPEL À L'ACTION – DÉCLARATION PARLEMENTAIRE

4^e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique

Faire progresser l'action climatique par le biais de la législation et le contrôle parlementaire

Paramaribo, Suriname | 8-9 août 2019

Nous, parlementaires représentant 16 pays des Amériques et des Caraïbes, nous sommes réunis à Paramaribo, au Suriname, les 8 et 9 août 2019, à l'occasion de la 4^e Rencontre du Réseau parlementaire sur le changement climatique autour du thème général *Faire progresser l'action climatique par le biais de la législation et le contrôle parlementaire*. Ce réseau est un organe de coordination interparlementaire qui facilite l'échange et la diffusion de bonnes pratiques législatives liées au changement climatique dans l'hémisphère.

Cette rencontre est l'occasion pour nous, parlementaires, spécialistes et représentants de la société civile, de discuter de solutions législatives concrètes et efficaces pour répondre à l'urgence du changement climatique et contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris conformément aux Objectifs de développement durable pour 2030. Nous reconnaissons que le changement climatique impacte actuellement nos sociétés ainsi que l'environnement et l'économie de nos pays, et qu'il est temps d'agir. Ceci est notre appel à l'action à nos collègues parlementaires, dirigeants politiques, universités, organisations multilatérales et de la société civile, et à tous les individus au sein de notre hémisphère :

1. Nous appelons tous les parlementaires à soutenir activement le travail mis en œuvre actuellement dans nos pays afin de mettre à jour les Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour 2020, et à influencer ce processus afin de dépasser le niveau d'ambition des CDN antérieures, atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et intégrer les programmes de conservation dans le contexte des Objectifs de développement durable;
2. Nous appelons tous les gouvernements, législatures et acteurs politiques à collaborer sur les questions concernant le changement climatique et la durabilité, et à développer, appliquer et suivre des solutions globales et innovantes répondant aux besoins différenciés de nos sociétés;
3. Nous appelons nos gouvernements à mettre en œuvre le Cadre de transparence (adopté à la COP24) et à améliorer des pratiques et mécanismes afin de mesurer et faire état avec transparence de la progression des Contributions déterminées au niveau national de nos pays, en impliquant davantage les parlements dans ce processus;
4. Nous appelons les gouvernements à publier les données nationales sur les émissions climatiques, les mesures d'atténuation et d'adaptation et les ressources publiques allouées à cet effet dans un format ouvert afin de renforcer le contrôle parlementaire et d'augmenter la responsabilité, ainsi que de promouvoir la collaboration et l'innovation à travers tous les secteurs et niveaux pour progresser vers l'atteinte des CDN et des objectifs de l'accord de Paris ;
5. Nous appelons les parlementaires à étudier notre législation et nos cadres politiques nationaux concernant le changement climatique et l'environnement, en examinant les endroits où de nouveaux textes ou réformes sont nécessaires, ainsi qu'à échanger de bonnes pratiques législatives au sein de l'hémisphère afin de contribuer aux avancées vers une transition équitable;

6. Nous appelons les parlementaires à reconnaître l'importance de la science du climat et des données scientifiques, afin d'examiner l'état environnemental actuel et futur de nos pays, et de prendre des décisions et des actions climatiques basées sur des faits;
7. Nous appelons les parlementaires à adopter des solutions innovantes pour réduire et prévenir une dégradation environnementale supplémentaire, comme : la conservation et la protection de la biodiversité et des forêts, améliorer la qualité de l'air de l'eau et la prévention de la contamination, améliorer l'efficacité et la consommation énergétiques, développer des sources d'énergie renouvelables, trouver des alternatives aux plastiques à usage unique, améliorer les émissions dues au transport, ainsi que les pratiques agricoles et d'extraction;
8. Nous appelons les parlementaires à habiliter les jeunes et à reconnaître la valeur de leurs appels à l'action en s'assurant qu'ils soient des partenaires actifs lors de processus décisionnels liés au climat, aux niveaux national et international;
9. Nous appelons les parlementaires et les acteurs gouvernementaux à renforcer l'éducation et la sensibilisation du public aux questions liées au changement climatique;
10. Nous appelons les parlementaires à créer des structures de gouvernance climatique qui offrent des espaces permettant aux groupes traditionnellement marginalisés de jouer un rôle actif dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des actions climatiques;
11. Nous appelons les gouvernements et les parlementaires à reconnaître les femmes en tant que parties prenantes essentielles et à renforcer leur participation dans les processus décisionnels et politiques liés au climat;
12. Nous appelons les gouvernements, les parlementaires et les organisations internationales à reconnaître et répondre aux risques et conséquences différenciés du changement climatique sur les femmes, dû aux inégalités entre les genres dans l'accès aux biens et aux ressources économiques et dans les normes socioculturelles;
13. Nous appelons les gouvernements et parlementaires à reconnaître les connaissances écologiques traditionnelles des peuples autochtones et à valoriser leurs contributions au développement et à la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques concernant le climat;
14. Nous appelons tous les pays à reconnaître que les nations les moins responsables de contribuer aux émissions de carbone mondiales subissent des impacts disproportionnés du changement climatique, et à reconnaître par conséquent la notion de responsabilité commune mais différenciée et que leurs capacités respectives doivent être respectés;
15. Nous appelons les pays qui émettent le plus d'émissions de carbone dans le monde à reconnaître leur capacité et leur responsabilité supplémentaire pour réduire efficacement les émissions au cours des dix prochaines années afin de contribuer à sauver le monde d'une catastrophe climatique.
16. Nous appelons les parlementaires à collaborer avec les secteurs public et privé pour aider à réduire la fracture entre les ressources financières des institutions, les gouvernements et les organisations axées sur le climat, et pour contrôler les flux financiers;
17. Nous appelons les parlementaires à valoriser et à soutenir les mécanismes de marché et hors marché pour atténuer et s'adapter au changement climatique, en comprenant que les problèmes climatiques ont plusieurs facettes et requièrent des solutions globales;
18. Nous appelons le secteur privé, les universités et les gouvernements à collaborer dans la recherche, le développement et le transfert de technologies vertes et respectueuses de

l'environnement, pouvant contribuer à réduire les émissions et à améliorer les solutions d'adaptation et d'atténuation;

19. Nous appelons les acteurs et partenaires multilatéraux et de l'hémisphère à renforcer la participation des parlementaires dans tous les processus de négociation relatifs au changement climatique, et à créer des espaces pour un dialogue et des partenariats continus;
20. Nous appelons les gouvernements et les parlements à participer à la COP25 (Pre-COP aura lieu du 8 au 10 octobre au Costa Rica et COP du 2 au 13 décembre 2019 au Chile) et aux activités reliées, tout en considérant l'appel à augmenter l'ambition et mettre en œuvre des actions et politiques climatiques. De même, nous les appelons à impliquer les parlementaires ainsi que à d'autres acteurs non étatiques à participer pleinement à l'élaboration des cadres réglementaires et législatifs connexes.

Adopté à Paramaribo, Suriname, 9 août 2019